



12817/21

(OR. en)

PRESSE 32
PR CO 32

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3819^e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 18 octobre 2021

Président

Josep Borrell Fontelles

Haut représentant pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Région du Golfe	4
Partenariat oriental	4
Éthiopie	5
Nicaragua	5
Questions d'actualité	6
Conclusions du Conseil.....	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Mesures restrictives concernant les armes - République centrafricaine	7
– Règlement du personnel du Centre satellitaire de l'Union européenne	7
– Mesures restrictives imposées au Burundi	7
– Réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union africaine et de l'Union européenne	7
– Budget du Collège européen de sécurité et de défense.....	8
– Conseil euro-arctique de la mer de Barents, déclaration de Tromsø	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

–	Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - coordination au niveau de l'UE.....	8
–	Partenariat UE-Jordanie et position de l'UE concernant la définition des "produits originaires"	8
–	Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Égypte	8
–	Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Algérie.....	9
–	Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Jordanie	9
–	Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Liban	9
–	Prorogation de la validité des priorités stratégiques UE-Tunisie.....	9

TRANSPORTS

–	Conférence de haut niveau de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la COVID-19.....	10
---	---	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Région du Golfe

Le Conseil a tenu un débat stratégique sur l'approche de l'UE à l'égard du Golfe et sur la manière de renforcer la présence de l'UE dans la région.

Les ministres ont pris acte du rôle clé que les partenaires du Golfe peuvent jouer sur des questions de politique étrangère, telles que la crise en Afghanistan. Ils ont discuté de la nécessité de soutenir et d'accompagner activement la dynamique positive dans la région dans des domaines qui peuvent contribuer à instaurer la confiance, tout en contribuant à l'action de l'UE au niveau mondial (par exemple, la transition écologique, le numérique et le commerce). Le Conseil a également mis l'accent sur la nécessité de soutenir les réformes socioéconomiques et de débattre ouvertement des questions sur lesquelles il existe un désaccord, par exemple en ce qui concerne les droits de l'homme.

La discussion ministérielle contribuera à l'élaboration d'une communication conjointe sur un "partenariat avec le Golfe", qui devrait être adoptée au cours du premier trimestre de 2022. Une réunion du Conseil de coopération UE-Golfe aura également lieu début 2022.

Partenariat oriental

Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues sur les relations de l'UE avec les pays du partenariat oriental, dans la perspective de la réunion ministérielle qui se tiendra en novembre et du sommet du Partenariat oriental qui doit avoir lieu en décembre à Bruxelles.

Les ministres ont discuté du contexte géopolitique délicat auquel sont confrontés certains pays partenaires de la région et sont convenus que l'UE continuerait de défendre des valeurs fondamentales telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et la lutte contre la corruption. Dans le même temps, l'UE continuera de se concentrer sur la reprise socioéconomique à long terme, en veillant à ce qu'elle soit durable et inclusive et à ce qu'elle produise des résultats concrets pour les citoyens.

L'UE soutiendra également ses partenaires au moyen de vaccins et de certificats vaccinaux ainsi que dans le domaine de la lutte contre la désinformation.

Éthiopie

Au cours du déjeuner, le Conseil des affaires étrangères a procédé à un échange de vues sur la situation en Éthiopie, à la lumière des derniers développements intervenus dans le pays et dans la région du Tigré, un an après le début du conflit.

Le haut représentant a annoncé que le Conseil préparerait une réponse appropriée, éventuellement assortie de sanctions, à la lumière du prochain rapport des Nations unies sur les droits de l'homme, attendu le 1^{er} novembre.

Les ministres sont convenus de maintenir l'aide humanitaire en faveur de l'Éthiopie et ont soutenu la prochaine mission de la commissaire européenne chargée des partenariats internationaux, Jutta Urpilainen, qui se rendra en Éthiopie en compagnie de la représentante spéciale de l'UE pour la Corne de l'Afrique, Annette Weber, afin de transmettre, au nom de l'UE, un message clair sur la nécessité de mettre enfin en œuvre un cessez-le-feu et d'entamer un processus politique associant tous les acteurs.

Nicaragua

Au cours du déjeuner, le Conseil des affaires étrangères a également consacré un échange de vues à la situation au Nicaragua. Depuis 2018, la répression violente des manifestations a fait au moins 328 victimes.

Les ministres ont notamment réfléchi à la nécessité d'adapter les politiques de l'UE dans la perspective des prochaines élections législatives dans le pays: elles se tiendront le 7 novembre 2021 et les perspectives d'un scrutin crédible et légitime sont très faibles.

L'UE continuera d'insister sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, par exemple pour ce qui est de la libération des prisonniers politiques ou du retour des organisations internationales de défense des droits de l'homme ainsi que de la tenue d'élections libres et régulières.

Questions d'actualité

Le Conseil des affaires étrangères a débattu de la détérioration de la situation humanitaire et économique en Afghanistan. Les ministres se sont accordés à dire qu'une présence minimale de l'UE à Kaboul était nécessaire pour aider la population afghane et garantir un passage en toute sécurité pour les Afghans en danger, mais que cela ne constituait en aucun cas une reconnaissance par l'UE.

La discussion a également porté sur la Tunisie, à la lumière de l'évolution récente de la situation. Les ministres ont souligné qu'il importait de préserver l'acquis démocratique, de respecter la séparation des pouvoirs et de revenir à la normale d'un point de vue institutionnel. Ils ont considéré que la récente nomination d'un nouveau gouvernement constituait la première étape positive d'un processus que l'UE continuera de suivre de près.

Les ministres se sont ensuite penchés sur les Balkans occidentaux, dans le prolongement du sommet qui vient de se tenir à Brdo et dans le contexte des récentes tensions dans le nord du Kosovo. L'UE maintiendra son engagement politique déterminé dans la région, assurera le suivi de l'importante tâche de politique étrangère et de sécurité que le sommet lui a assignée et facilitera le dialogue sur la normalisation globale des relations entre le Kosovo et la Serbie.

Dans la perspective de la prochaine conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26), le Conseil a débattu de la diplomatie climatique. Les ministres ont souligné qu'il importait que tous les pays présentent sans tarder des plans d'atténuation et des stratégies à long terme pour des émissions nulles.

Les ministres ont ensuite été informés de l'évolution de la situation dans la région de Varosha et se sont déclarés fermement solidaires de la Grèce et de Chypre dans le contexte des interventions de la Turquie contre des navires opérant dans les zones économiques exclusives de ces pays. Le haut représentant a souligné que la seule solution durable à ces questions passait par un règlement du problème chypriote conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux principes sur lesquels l'UE est fondée.

Le Conseil a également consacré un long débat à la Biélorussie et à la question des migrants poussés vers la frontière de l'UE. Les ministres ont mis en garde contre l'utilisation politique des migrants par le régime biélorusse et ont souligné que les contacts avec les pays d'origine et de transit se poursuivraient, de même que les travaux sur une réponse appropriée de l'UE.

Avant de conclure la session, le Conseil a également abordé la question du Mali. Les ministres ont examiné les leviers financiers et politiques dont l'UE dispose, y compris la possibilité d'envisager des mesures restrictives, à l'appui des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et, conformément aux conclusions adoptées en mai par le Conseil européen, des mesures à l'encontre des personnes qui font obstruction au programme de transition.

Conclusions du Conseil

Le Conseil a approuvé des conclusions sur la Bosnie-Herzégovine/l'opération EUFOR Althea.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mesures restrictives concernant les armes - République centrafricaine

Le Conseil a adopté une décision et un règlement modifiant les mesures restrictives en vigueur à l'encontre de la République centrafricaine, en raison de la situation dans ce pays. Ces modifications transposent la résolution [2588 \(2021\)](#) des Nations unies, qui étend les dérogations à l'embargo sur les armes et élargit le champ d'application des mesures restrictives.

Règlement du personnel du Centre satellitaire de l'Union européenne

Le Conseil a adopté une décision concernant le règlement du personnel du Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE), qui sera aligné sur le statut des fonctionnaires, le régime applicable aux autres agents de l'UE et le statut des fonctionnaires de l'Agence européenne de défense. Le règlement du personnel du CSUE prévoit que la Cour de justice de l'Union européenne est compétente pour statuer sur les litiges entre le CSUE et ses agents.

Mesures restrictives imposées au Burundi

Le Conseil a adopté une décision concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Burundi. Le régime de sanctions a été renouvelé pour une période d'un an, jusqu'au 31 octobre 2022. Le Conseil a décidé que les personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives devraient continuer à figurer sur la liste.

Réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union africaine et de l'Union européenne

Le Conseil a approuvé un projet de communiqué conjoint élaboré par l'UE et l'Union africaine (UA). Le communiqué conjoint analyse diverses questions, notamment les investissements dans le capital humain (éducation, science, technologie et développement des compétences), le renforcement de la résilience, la paix, la sécurité et la gouvernance, les migrations ainsi que la mobilité. En outre, il comprend une section consacrée à la mobilisation d'investissements en faveur d'une transformation structurelle durable en Afrique et d'une coopération sur la scène mondiale. L'UA et l'UE suivront en permanence la mise en œuvre des propositions.

Budget du Collège européen de sécurité et de défense

Le Conseil a adopté une décision fixant le budget du Collège européen de sécurité et de défense à 1 975 752,04 EUR. Le montant de référence financière couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Conseil euro-arctique de la mer de Barents, déclaration de Tromsø

Le Conseil a approuvé le texte du projet de déclaration de Tromsø du Conseil euro-arctique de la mer de Barents. La déclaration souligne, entre autres, l'importance que revêt la coopération régionale pour la stabilité et les contacts entre les personnes, prend acte des graves défis posés par le changement climatique et se déclare conscient de l'importance qu'il y a à développer des communautés viables dans la région de la mer de Barents.

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - coordination au niveau de l'UE

Le Conseil a approuvé une note d'information ainsi que les recommandations de position de l'UE qu'elle contenait afin que la note d'information puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la 224^e session du Conseil de l'OACI (12291/21 + ADD 1).

Partenariat UE-Jordanie et position de l'UE concernant la définition des "produits originaires"

Le Conseil a décidé de modifier le protocole 3 de l'accord euro-méditerranéen, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative. En outre, des modifications techniques mineures peuvent être approuvées par les représentants de l'Union au sein du conseil d'association sans autre décision du Conseil.

Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Égypte

Le Conseil a adopté une décision ([doc. 12252/21](#)) relative à l'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part. La validité des priorités de partenariat UE-Égypte sera prorogée jusqu'à l'adoption par le Conseil d'association de nouvelles priorités actualisées pour le partenariat.

Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Algérie

Le Conseil a adopté une décision ([doc. 12251/21](#)) relative à l'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République algérienne démocratique et populaire, d'autre part. La validité des priorités de partenariat UE-Algérie sera prorogée jusqu'à l'adoption par le Conseil d'association de nouvelles priorités actualisées pour le partenariat.

Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Jordanie

Le Conseil a adopté une décision ([doc. 12261/21](#)) relative à l'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part. La validité des priorités de partenariat UE-Jordanie sera prorogée jusqu'à l'adoption par le Conseil d'association de nouvelles priorités actualisées pour le partenariat.

Prorogation de la validité des priorités du partenariat UE-Liban

Le Conseil a adopté une décision ([doc. 12263/21](#)) relative à l'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part. La validité des priorités de partenariat UE-Liban sera prorogée jusqu'à l'adoption par le Conseil d'association de nouveaux documents conjoints actualisés.

Prorogation de la validité des priorités stratégiques UE-Tunisie

Le Conseil a adopté une décision ([doc. 12255/21](#)) relative à l'association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part. La validité des priorités stratégiques UE-Tunisie sera prorogée jusqu'à l'adoption par le Conseil d'association de nouvelles priorités stratégiques actualisées.

TRANSPORTS

Conférence de haut niveau de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la COVID-19

Le Conseil a approuvé le texte d'un projet de déclaration ministérielle en vue de la conférence de haut niveau de l'OACI sur la COVID-19, en ce qui concerne les domaines relevant de la compétence exclusive de l'UE. Il est en outre convenu que, si le texte devait nécessiter des ajustements pour faire l'objet d'un consensus de l'ensemble des États participants, il pourrait être adapté en conséquence, à condition que ces modifications n'aient pas d'incidence sur le fond ni sur la finalité du texte (12323/21; 12408/21).
